
**Rapport de la commission de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
4 novembre 2015**

Rapporteur : Denis CHIARADONNA

M 038 – 15.10 FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

M. APOTHELOZ, Maire, rappelle être en charge depuis le 1^{er} juin 2015 des questions d'informatique, ce qui explique sa présence à la commission pour traiter de la M 038 – 15.10. Il est accompagné de M. DEBERNARDI, responsable du service Informatique et télécommunications.

M. APOTHELOZ évoque également la réception des courriers signés par l'association des riverains (respectivement M. TERRY), et envoyés à SIG et à SWISSCOM.

La M 038 – 15.10 a été reçue dans l'intervalle, et en parallèle M. TERRY a souhaité être auditionné.

M. DULEX, motionnaire, explique s'être fait aborder par des voisins qui trouvaient bizarre, au niveau du dispositif prévu pour la fibre optique, que tout à coup certaines zones aient disparu du plan de connexion alors que des travaux avaient été effectués et que, visiblement, des tuyaux avaient été posés.

La commission auditionne M. TERRY, Président de l'Association des riverains du chemin du Devancet, qui compte 22 membres et est une des quatre associations d'habitants du quartier des Vidollets. Il explique que le chemin est éloigné d'environ 1,8 Km de la centrale téléphonique située à la route du Nant-d'Avril, ce qui a pour conséquence que les bandes passantes sont nettement insuffisantes par rapport aux prestations vendues par SWISSCOM aux habitants, qui ne bénéficient que de 6,5 Mbits par seconde à l'entrée, et 0,65 Mbits à la sortie.

L'association a pris contact avec tant avec SWISSCOM, que CABLECOM qui n'ont pas apporté de réponse satisfaisante. En parallèle, les riverains ont entendu parler de la technologie G.FAST, qui a pour but de booster la bande passante sur les câbles de cuivre de SWISSCOM. Cette technologie implique cependant l'arrivée de la fibre optique à une certaine distance des bâtiments, et, de fait, l'association a été surprise de voir que le quartier des Vidollets ne sera vraisemblablement pas équipé en fibre optique à court ou moyen terme. Cette solution serait intéressante pour les zones moins denses. La fibre optique doit se situer à moins de 200 m de chaque habitation, pour que la technologie G.FAST puisse un jour être utile ou utilisée, pour autant que SWISSCOM veuille bien la développer. En conclusion, l'Association des riverains du chemin du Devancet propose l'amendement suivant dans la motion, ajoutant à l'invite les points suivants :

- *D'interpeller SWISSCOM sur le projet de déploiement de la technologie G.FAST*
- *De revendiquer de SWISSCOM l'installation de la fibre optique dans les voies principales traversant les quartiers périphériques présentant une moindre densité d'habitants, notamment dans les zones 4B et 5 afin de permettre aux clients équipés d'un raccordement FTTS de naviguer (un jour) à des vitesses atteignant 500 Mbits-7sec au moyen de la technologie G.FAST*
- *En tant que de besoin, d'exiger du partenariat constitué entre SWISSCOM SA et SIG GE pour l'installation de la fibre optique à Vernier, une politique cohérente respectant une égalité de traitement entre les habitants des différentes zones de construction de la commune.*

M. D'ESPOSITO, membre de l'Association, suggère à SIG de prendre en considération un partenariat avec SWISSCOM.

M. GUDET, responsable des activités télécom pour SIG, rappelle que le projet de fibre optique de SIG n'est pas une mission de service public comme pour l'eau, la distribution électrique, ou, dans une certaine mesure, le gaz. SIG n'agit pas en termes de monopole lors de la pose de la fibre optique, et, de ce fait, le projet doit être rentable, raison pour laquelle il se déploie d'abord dans des zones de haute densité, puisque cela coûte moins cher d'effectuer des travaux pour toucher un immeuble que pour toucher une villa.

M. GUDET souligne l'enjeu économique, en expliquant que les gens souffrent de la distance les reliant au point de concentration de ces technologies, mais que le malheur est qu'avec les travaux de génie civil, c'est aussi la distance qui coûte cher. SIG n'agissant pas en mission de service public, il a fallu donc choisir les zones. C'est SWISSCOM qui, aujourd'hui, en Suisse, a la charge de ce qui est appelé le « service universel », c'est-à-dire d'amener un service de télécommunication minimum. M. GUDET est d'accord que le service minimum, selon les attentes actuelles en termes de TV et d'accès internet, est largement insuffisant. À propos de la technologie G.FAST, que SWISSCOM appelle FTTS, M. GUDET dit que SWISSCOM a clairement affiché son intention de couvrir l'ensemble du territoire suisse avec cette technologie d'ici 2023. A la question de savoir si le quartier est prévu pour demain, ou en dernier, il n'y a que SWISSCOM qui puisse répondre. S'agissant du partenariat avec SWISSCOM, il est déjà en cours depuis 2009, et la construction du réseau de fibre optique sur le territoire genevois se fait en coopération. SWISSCOM et SIG construisent et financent le réseau ensemble, et, une fois que celui-ci est construit, les entreprises se trouvent en concurrence. En gros, SIG loue les câbles de fibre optique aux concurrents de SWISSCOM, qui s'occupe lui-même de sa partie du réseau. Le projet, défini en 2009, a pour vocation de couvrir 200'000 logements et entreprises dans les zones denses. Fin 2016, les 200'000 seront couverts. Au lancement du projet, le nombre de foyers ou entreprises qui auraient pu être couverts dans tout le canton était de 240'000. Actuellement, ce nombre doit se situer autour de 250'000, donc effectivement, une part n'est pas couverte pour des raisons économiques. SIG s'est souciée très tôt des laissés-pour-compte du déploiement de la fibre optique, et a entamé des discussions avec SWISSCOM pour participer au FTTS. L'idée était de déployer le FTTS en coopération avec SWISSCOM, c'est-à-dire au moins de le cofinancer, afin d'être prêts à l'installation future de la fibre optique.

Le décès prématuré de Carsten SCHLOTTER, qui était extrêmement favorable aux coopérations (c'est avec lui qu'avait démarré la coopération en 2009), a fait que SWISSCOM s'est replié sur lui-même, et aujourd'hui ne veut plus discuter avec SIG d'un déploiement commun du FTTS sur les territoires non touchés par la fibre optique, ce que SIG regrette.

M. GUDET rappelle que, SWISSCOM déployant tout seul cette technologie, la question pour les habitants est de savoir s'ils seront raccordés tout de suite, ou pas, et que c'est à ce sujet que les discussions doivent se tenir avec SWISSCOM. A une question de M. TERRY concernant la suppression de la TNT, M. GUDET signale que c'est la TV analogique qui cesse aujourd'hui. La TNT est justement le futur. La télé numérique terrestre (DVB-T) n'est donc pas appelée à disparaître à sa connaissance.

A une question d'un commissaire socialiste, M. GUDET explique que le 28 mai 2009, lorsqu'il est passé devant le Conseil d'administration pour démarrer le projet, il a demandé un crédit de CHF 184'000'000.--, afin de réaliser 170'000 raccordements. Au début du projet, dans la communication, et, dans certains cas, dans les faits lors de l'acquisition des zones à construire, les collaborateurs de SIG sont allés visiter les villas pour leur faire part de l'installation de la fibre, puisqu'il y avait volonté du Conseil d'administration d'aller au bout. Assez vite dans le projet, SIG s'est rendu compte que les coûts étaient insupportables, et déjà difficiles pour la première partie du projet. Mais il y a bien eu une période au cours de laquelle les SIG ont même signé des contrats avec des propriétaires (il n'y avait pas alors de dimension de temps), puis ont été obligés de leur dire que finalement ce n'était pas réalisable pour des questions de budget.

Une commissaire PLR s'interroge sur le fait que SIG et SWISSCOM ne soient intéressés que dans les zones de grande densité. À la question de savoir si les villas adjacentes à un immeuble seront raccordées, M. GUDET répond par la négative, la raison étant à la fois économique et pratique, car il faut traverser la route, ce qui engendre des frais, et que si une villa est traitée, alors il faut toutes les raccorder.

M. APOTHELOZ revient sur la méthode de communication. Il invite le service de communication de SIG à repenser le plan. « La fibre optique arrive à Vernier-Village » est confus, et engendre toute une série de questions et de frustrations, notamment portées par les associations d'habitants. M. APOTHELOZ juge qu'il s'agit d'un dégât d'image pour SIG, parce que cela est contre-productif par rapport à ce qui est communiqué. À charge du service de communication de SIG d'expliquer aux habitants ce qui est fait, sans créer de faux espoirs dans les secteurs dont il est su qu'ils n'auront pas la fibre optique dans un avenir proche.

M. GUDET explique qu'UPC/CABLECOM possède leur propre réseau, mais les SIG louent à des concurrents de SWISSCOM qui n'utilisent pas un télé-réseau (SUNRISE et autre). M. GUDET espère qu'à l'arrivée de la 4K ou de la 8K, UPC/CABLECOM aura de la peine, et sera obligé de venir sur la fibre optique. Il précise la décision, dès le début, mais aussi parce que SIG n'en avait pas le choix, d'être un intermédiaire louant les fibres à des tiers.

La loi sur SIG, modifiée en 2005, interdit à l'activité télécom (dont M. GUDET est responsable) d'aller sur le marché résidentiel en direct, donc SIG ne peut pas être un opérateur sur le marché privé. Le cadre législatif ne permet pas de rentabiliser la fibre autrement qu'en la louant à des tiers. SIG ne fait pas concurrence aux opérateurs alternatifs, puisque ces derniers, jusqu'à l'arrivée de ces réseaux de fibres, étaient obligés de nourrir leur concurrent.

M. APOTHELOZ souligne l'intérêt de la motion, même si les invites lui semblent caduques car tous les points ont été traités. Il propose que les trois points de l'invite de la M 038 – 15.10 soient remplacés par l'amendement proposé par l'Association des riverains du chemin du Devancet. Les commissaires PBD, PDCVL et PS sont d'accord d'afficher cette volonté politique. M. APOTHELOZ propose de rajouter deux points supplémentaires à l'invite :

- *De tenir informée la commission ad hoc des réponses de SWISSCOM*
- *D'inviter SIG à revoir son plan de communication, par trop généraliste, et ne correspondant pas à la réalité.*

Un commissaire MCG pense qu'il faut effectivement exiger de SIG qu'elle arrête de communiquer sur le fait qu'elle a amené la fibre optique dans la Ville de Vernier parce que ce n'est pas le cas, et qu'il faut demander également des explications à cette régie quant au fait que des quartiers soient entièrement dépourvus de la fibre optique pour des calculs purement financiers.

M. DEBERNARDI explique encore avoir des contacts avec SIG depuis 2008-2009, et que cette dernière a tenu Vernier au courant de leur intention de départ. Effectivement, le projet, de leur côté, a passablement évolué, et Vernier a la malchance d'être en bout de projet. Le retour sur investissement avait été calculé en 2008-2009, alors que les prix des abonnements à l'époque étaient relativement plus élevés que maintenant, ce qui est un facteur de non rentrée au niveau des abonnements. Sur la FTTS, M. DEBERNARDI dit qu'elle était fournie au départ uniquement par SWISSCOM, avec qui SIG ne voulait pas rentrer en matière dans les zones où eux-mêmes devaient poser la fibre optique, donc dans Vernier. M. GUDET a confirmé à M. DEBERNARDI, il y a de cela deux à trois semaines, que la FTTS pouvait être maintenant déployée par SWISSCOM où bon lui semble, et que cette solution sera implémentée dans toute la Suisse d'ici 2023. M. DEBERNARDI ajoute que si la Ville de Vernier ne bouge pas et ne dit rien, elle va passer dans les derniers. La solution n'est pas chez SIG (qui ne reviendra pas en arrière), mais de faire forcing auprès de SWISSCOM pour qu'ils déploient cette technologie au plus vite, en arguant du fait que de nombreux foyers ont été prêtés à Vernier par le déploiement de la fibre optique de SIG.

Un **amendement** remplaçant l'invite de la M 038 – 15.10 est proposé:

- 1 *D'interpeller SWISSCOM sur le projet de déploiement de la technologie G.FAST***
- 2 *De revendiquer de SWISSCOM l'installation de la fibre optique dans les voies principales traversant les quartiers périphériques présentant une moindre densité d'habitants, notamment dans les zones 4B et 5 afin de permettre aux clients équipés un raccordement FTTS de naviguer (un jour) à des vitesses atteignant 500 Mbits/sec au moyen de la technologie G.FAST***
- 3 *En tant que de besoin, d'exiger du partenariat constitué entre SWISSCOM SA et SIG GE pour l'installation de la fibre optique à Vernier, une politique cohérente respectant une égalité de traitement entre les habitants des différentes zones de construction de la commune***
- 4 *À tenir les membres de la commission informés des suites de cette motion***
- 5 *Puisque SIG ne couvrira pas tous les logements de Vernier, d'inviter SIG à revoir son plan de communication, et transmettre des informations précises aux habitantes et aux habitants.***

Au vote, il est **accepté par 11 OUI**, soit à l'unanimité (**4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG**).

La **M 038 – 15.10 Fibre optique sur la Commune** ainsi amendée est **acceptée par 11 OUI**, soit à l'unanimité (**4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG**).